L 'essentiel
et plus encore

santé
famille
retraite
services

Beaune

Vendredi 25 mai

2018

Assemblée Générale

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 25 mai 2018 à Beaune (21).

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Il donne ensuite la parole à Mme Catherine Berthiot, déléguée du 1ème collège et à M. Rémy Taccard, Président de l'échelon local (EL) Chenôve - Gevrey-Chambertin - Nuits Saint-Georges en Côte d'Or.

Bonjour à toutes et bonjour à tous !

Permettez-moi de me présenter : Catherine Berthiot, je suis déléguée du 1er collège du canton de Chenôve, accompagnée de Rémy Taccard, notre Président, tous deux élus de l'échelon local Chenôve - Gevrey-Chambertin - Nuits Saint-Georges, en Côte d'Or.

Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement la Mairie de Beaune qui nous accueille une fois de plus, sur sa commune et plus particulièrement dans ce Palais des Congrès pour notre assemblée générale annuelle.

Je souhaite également la bienvenue à tous les délégués de Bourgogne aujourd'hui présents. Notre assemblée générale annuelle est un rendez vous « incontournable », et nous nous réjouissons une fois de plus d'une telle participation.

Sur notre échelon local, à l'initiative de Laurent Garnier, qui malheureusement est absent aujourd'hui, nous avons organisé une action de prévention intitulée « le dos, mode d'emploi ». A la fois théorique et pratique, cette formation action de sensibilisation a permis à l'ensemble des participants de prendre conscience de l'importance de bien connaître son corps en l'occurrence son dos, sa colonne vertébrale. A l'aide de maquettes, pour la théorie, et d'exercices pratiques tels que des étirements musculaires, nous avons compris que, pour prévenir des risques quotidiens d'endommager sa colonne vertébrale, il convenait d'éviter la sédentarisation, et, en fonction de ses activités, de bien penser à la façon de positionner son dos. De bonnes habitudes à prendre que nous n'avons pas manquées de mettre en pratique dans notre quotidien.

Une autre formation a également vue le jour avec l'organisation d'une journée à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Formation qui s'adresse aux actifs, exploitants. Hormis l'obligation réglementaire, il s'agit de prévenir des risques professionnels en les identifiant et en les évaluant afin de réduire les accidents au travail et les maladies professionnelles. Faisant de la sécurité au travail notre priorité.

Aussi après avoir partagé ces expériences de formation, je vous encourage à organiser, vous aussi, de telles actions ou d'autres manifestations. C'est ainsi que nous remplissons pleinement notre rôle de délégué.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée générale !

M. Bossong remercie Mme Catherine Berthiot et M. Rémy Taccard pour leur intervention.

Il remercie l'ensemble des personnalités, présentes ou représentées (**diaporama en annexe 1**), ainsi que la presse.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 260 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :
- 1er collège : 130 délégués,
- 2ème collège : 94 délégués,
- 3ème collège : 36 délégués.

1 025 délégués ont été convoqués.

Le quorum (257 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 45 sous la Présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'Administration (CA).

Désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :

M. Bossong propose de désigner :
Collège 1 : Rémy Taccard, EL Chenôve - Gevrey-Chambertin - Nuits Saint-Georges (21)
Collège 2 : Robert Merlin, EL Decize – Dornes – La Machine – Imphy – St Bénin d'Azy – St Pierre le Moutier (58)
Collège 3 : Françoise Mangin, EL Pierre de Bresse – St Germain du Bois (71)

M. Bossong propose de désigner Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il demande si des personnes s'opposent à ces 4 propositions. Il n'y a pas d'opposition.

DECISION
Sont désignés à l'unanimité :
Assesseur 1er collège : Rémy Taccard (21)
Assesseur 2ème collège : Robert Merlin (58)
Assesseur 3ème collège : Françoise Mangin (71)
Secrétaire de séance : Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2017 a été publié sur le site Internet de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, des exemplaires ont également été proposés à l'entrée de la salle.

Il demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions.

DECISION
Le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2017 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne est approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation du rapport d'activité par Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong donne la parole à Mme Rutkowski qui présente son rapport d'activité.

Diaporama en annexe 2

Monsieur le Président,
Monsieur le 1er Vice Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

L'activité de la Caisse Régionale de MSA de Bourgogne a encore une fois été très riche en cette année 2017. Ce rapport va retracer cette richesse et je souhaite le partager avec mon prédécesseur, Jean Boissière, qui a accompagné le devenir de notre entreprise jusqu'au 31 mai, date de son départ en retraite.

Je vais m'efforcer de vous faire une présentation honnête tant dans nos réussites que dans nos échecs, dans les certitudes que dans les interrogations liées aux réformes politiques multiformes, dans notre qualité que dans notre non qualité de service et ce, dans un contexte social et économique très difficile pour nos adhérents salariés ou exploitants agricoles.

C'est notre devoir et notre honneur de relever tous ces défis, de faire mieux et plus, de rectifier nos erreurs et d'accompagner nos territoires ruraux dans leurs diversités, leurs spécificités et leur attractivité. Et je sais, depuis un an, que nous pouvons nous appuyer sur nos délégués présents sur les territoires, sur notre CA engagé et courageux, sur l'ensemble des collaborateurs de la MSA et une équipe de Direction, impliqués au quotidien, forts de leur conscience professionnelle et du respect de leur mission de service public. Je tenais à vous remercier et vous assurer de mon respect et mon engagement à vos côtés.

Notre MSA, ce n'est pas uniquement un organisme de protection sociale, c'est également une entreprise et une organisation professionnelle agricole. Cela lui donne un rôle particulier de promotion des besoins de protection sociale des assurés des professions agricoles et de mise en œuvre de cette protection sociale à leur profit.

1 – La MSA, les chiffres du guichet unique

L'atout du régime agricole consiste en un guichet unique qui lui permet de sécuriser les dossiers de ses 112 418 ressortissants couverts en maladie (20 578 actifs non salariés, 34 221 salariés permanents et 53 956 salariés occasionnels, 138 451 retraités), en légère baisse en comparaison avec 2016.

1-1 – La santé

Avec 193 millions d'euros versés hors hospitalisation, pour 114 millions d'euros versés au budget global des hôpitaux (T2A) et en particulier son intervention en matière de Santé Sécurité au Travail (SST) autour de la prévention avec :
- 487 consultations préventives,
- 8 734 personnes examinées en SST,
- 5 894 examens complémentaires réalisés,
- 1 245 jours d'intervention en entreprise,
- 3 259 déclarations d'Accident du Travail (AT) pour les salariés et 1 038 pour les exploitants.

1-2 - La famille

Avec 15 669 allocataires soit une hausse de 0,5 % pour plus de 60 millions d'euros versés soit + 2,21 %. Ce qui correspond à près de 43 900 SMIC mensuels pour soutenir nos familles bourguignonnes.

1-3 – La retraite

Avec 138 451 retraites servies, dont 53 362 non salariés et 89 089 salariés, pour 529 millions d'euros versés soit une baisse de 1,9 %.

1-4 - Les cotisations

Recouvrées sur les principales filières en Bourgogne (cultures céréalières, élevage bovin, viticulture, polyculture, poly élevage, entreprises de travaux agricoles et entreprises de travaux forestiers), avec 17 582 exploitants, en baisse de 2,25 %.

Pour l'année 2017, ce sont 422 millions d'euros de cotisations et contributions émises, soit une hausse de 0,83 % par rapport à 2016, et 111 millions d'euros de cotisations conventionnelles pour 932 millions d'euros de prestations légales versées et 10 millions d'euros de prestations d'assurances complémentaires.

1-5 – Les autres domaines

Mais, c'est aussi **son service médical** spécialisé dans les affections touchant les populations agricoles avec près de :
- 50 000 avis rendus sur contrôles médicaux et dentaires,
- 13 241 avis rendus sur les affections de longue durée,
- 10 220 avis rendus sur des arrêts de travail pour les risques maladie et maternité,
- et 4 130 avis sur les accidents du travail salariés et exploitants (ATEXA).

C'est également en matière de **prévention et d'éducation à la santé** :
- 4 797 adultes et 1 255 jeunes invités à participer aux instants santé et actions de suite,
- les ateliers autour de la prise en charge des pathologies chroniques (diabète et affections cardio-vasculaires),
- le programme santé seniors et les ateliers du bien vieillir,
- les plans dentaires et de lutte contre le suicide,
- la campagne de vaccination antigrippale et de dépistage des cancers du sein et colorectal.

Autant d'actions où la MSA va rencontrer ses adhérents dans les territoires ruraux.

Notre MSA, c'est aussi son **action sanitaire et sociale (ASS)**, pilotée par le CA autour d'un plan quinquennal, avec, en 2017, plus de 6,7 millions d'euros de dépenses en financement d'actions collectives ou de structures, d'aides liées aux crises agricoles et d'aides financières aux adhérents.

Mais c'est également :
- l'animation des cellules de détection et de prévention des risques psycho-sociaux,
- l'animation des cellules pluridisciplinaires de maintien dans l'emploi (100 situations annuelles),
- un dispositif d'aide au répit permettant de se faire remplacer pour souffler : en 2017, 140 personnes ont bénéficié de 1 230 jours de remplacement pour 222 016 euros. Dispositif financé nationalement qui a été repris par notre CA sur son budget d'ASS pour l'année 2018.

Notre ASS, c'est aussi une initiative unique en France avec la création du film « Oser ! la MSA à vos côtés » qui a été projeté au cours de 150 réunions et lors du salon de l'Agriculture 2018.

Ses **Offres de Services sur les Territoires** avec:
- MSA Services Bourgogne Franche-Comté, professionnels spécialisé en ingénierie de projets et en formation,
- l'ASEPT Franche-Comté Bourgogne intervenant dans les domaines de la prévention et la promotion de la santé sur les territoires,
- et Présence verte Bourgogne, opérateur de téléassistance de proximité, qui assure la sécurité de nos publics fragiles (en 2017, 2 778 abonnés).

2 – La gestion de ces activités

L'ensemble de ces activités sont assurées grâce aux 489 salariés, effectif arrêté à la date du 31/12/2017, œuvrant à la MSA de Bourgogne pour un budget total de 42 083 000 millions d'euros, en baisse pour les charges de personnel de 1,70 % par rapport à 2016 et en correspondance avec les objectifs et les cadrages de plus en plus rigoureux de notre Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) tant sur les moyens alloués que sur l'exigence des engagements.

Ces engagements d'économie de gestion se sont traduits en 2017 par les travaux de préparation de la mutualisation de proximité avec nos collègues de Franche-Comté, permettant à nos deux entreprises de mutualiser 40 % des activités dans le but d'assurer une continuité d'activité et de service au plus proche des territoires, par la création de secteurs de taille viable et de réaliser des économies de gestion complémentaires. Cette année encore, nos comptes ont été validés sans observation.

Cette mutualisation s'est concrétisée début avril 2018 et nous donne espoir de pouvoir engranger les gains de productivité dès la fin de cette année afin de garantir une meilleure qualité et continuité de service à nos adhérents.

L'activité soutenue et riche présentée ici, le contexte économique mouvant avec les crises agricoles successives et des périodes d'aléas climatiques importantes, les évolutions législatives multiples ne doivent pas cacher les difficultés que nous avons rencontrées, et par là-même nos adhérents, dans la gestion des flux et de la relation à nos adhérents.

2–1 – Santé

En matière de droits maladie, l'affiliation des cotisants solidaires au titre de la Prestation Universelle Maladie (PUMA), l'accès au dispositif médecin traitant dès 16 ans, la généralisation par obligation du tiers payant, non aboutie puisque remise en cause par les Pouvoirs Publics, ont généré des charges d'activité importantes que nous n'avons assumées, en matière de gestion, qu'à compter du milieu d'année.

2-2 – Prestations familiales

Au niveau des prestations familiales, l'année 2017 est marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des minimas sociaux qui tend à faciliter l'accès à un revenu minimal. Elle concerne le Revenu de Solidarité Active (RSA), la prime d'activité (PPA) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Nous avons enregistré une évolution du nombre de bénéficiaires en RSA salariés et non salariés de plus de 12,5 % (soit 934 personnes) à un niveau supérieur de l'évolution nationale (+ 8,3 %) et de 17,2 % pour la prime d'activité (3 413 personnes) contre 10,8 % au niveau national. Si nous pouvons nous féliciter d'avoir œuvré dans l'accès aux droits de nos ressortissants, force est de constater que notre région est marquée par une plus forte précarité, ce qui reste inquiétant pour l'avenir.

2-3 – Flux des demandes et contacts

En matière de flux de demandes, bien que nous ayons réceptionné 500 104 courriers, en diminution de plus de 5 % par rapport à 2016, le nombre de documents traités et numérisés (624 495 documents) est en augmentation de 12 % par rapport à 2016. Cette évolution traduit le fait que les dossiers nécessitent de plus en plus de pièces jointes en raison d'une législation de plus en plus complexe. Et ce, malgré une dématérialisation des relations entre les adhérents et leur Caisse de plus en plus importante.

Le nombre d'internautes utilisant les services dématérialisés de la MSA est passé de 64 520 personnes en 2016 à 73 772 en 2017 soit près de 14 % d'évolution. Le nombre de documents transmis directement par internet à évolué de 4 % en un an, ce qui facilite les relations avec nos adhérents et notre gestion, mais ne doit pas masquer les efforts que nous devons faire pour garantir l'accès au service public des plus éloignés des nouvelles technologies.

Nous avons assurés, en accueil physique :
- 29 711 visites spontanées sur l'ensemble de nos sites,
- 8 682 rendez-vous,
- 593 rendez-vous prestations,
- 290 visites en sortie de maternité ou de chirurgie,

Mais nous devons encore nous améliorer sur les délais de prise de rendez-vous et sur les lieux de leur déroulement au plus prêt des adhérents. Rappelons que notre implantation d'accueil respecte un maillage des territoires ruraux dans le cadre de l'aménagement du territoire arrêté par notre CA.

Nous avons traité 179 564 appels téléphoniques et 23 673 demandes par mail mais notre temps de réponse est souvent trop long en particulier sur le 1er semestre de l'année. Au 2ème semestre, nous avons pu répondre à 85 % des demandes en correspondance avec nos engagements

institutionnels. En parallèle nous avons pu, sur des disfonctionnements de la MSA, passer 11 057 appels sortants pour expliquer aux adhérents les difficultés rencontrées en particulier en matière de Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) et de mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

2-4 – Evolutions législatives

Venons-en aux grandes difficultés rencontrées au cours de cette année 2017, en matière d'évolution législative sur les retraites, en particulier la RCO, et d'évolution de notre système d'information en matière de déclaration des cotisations sociales, la DSN.

En matière d'évolution législative, l'année de notre système de retraite a été riche. Tout d'abord la mise en place du guichet unique (la LURA) pour la demande, l'instruction et le paiement de la retraite. C'est, hormis pour le régime des non salariés agricoles, la caisse de la dernière activité qui devient la seule caisse interlocutrice du futur retraité et qui l'accompagnera tout au long de son parcours. Une seule demande, un calcul unique et un paiement unique de la prestation de base. C'est une grande évolution en matière de simplification pour les retraités mais c'est une source d'inquiétude pour des actifs qui voient un changement dans leur opérateur de protection sociale. C'est également une source d'évolution forte chez nos gestionnaires de retraite qui ont du appréhender ces changements législatifs et de procédures dans un temps très court. Dès le milieu de l'année, nos délais de traitement étaient revenus à un niveau acceptable.
Ce guichet unique concerne également certaines pensions de réversion dès lors que le bénéficiaire a cotisé au moins à deux régimes de protection sociale. La gestion de la pension sera soumise aux critères de la LURA.

Le point noir de notre gestion des pensionnés retraite, la RCO. L'objectif de la Loi de 2014 était de porter progressivement la retraite non salariée agricole à 73, 74 et 75 % du SMIC agricole net pour une carrière complète de chef d'exploitation. Cette revalorisation est effective sur 3 ans (janvier 2015 : 820,92 €, janvier 2016 : 836,30 € et janvier 2017: 855 €) soit une évolution de 8 % sur 3 ans. Cette nette avancée dans la protection sociale des retraités non salariés a été entachée par une erreur dans le calcul du SMIC agricole qui a généré, pour les retraités bénéficiaires, un rappel, puis un indu de pension entrainant des incompréhensions et des craintes en particulier en ce qui concerne la déclaration fiscale.

Consciente de cette erreur, la MSA Bourgogne a :
- adressé un courrier personnalisé à chacun,
- contacté par téléphone plus de 1 300 retraités,
- accompagné en direct depuis nos accueils plus de 1 600 retraités,
- répondu à 600 demandes d'informations par courrier,
- et informé très régulièrement sur notre site internet et dans nos publications.

Est-ce que cela efface l'erreur commise, non, mais nous avons, malgré tout, montré que nous étions capables de rendre un service hyper personnalisé surtout dans l'adversité.

La mise en œuvre progressive de la DSN mobilise encore l'ensemble de nos collaborateurs pour faciliter la vie de nos employeurs. Il y a encore des progrès à faire et nous devons encore améliorer l'accompagnement personnalisé que nous devons aux employeurs.

3 – <u>Conclusion</u>

Oui, nous avons su assurer un service personnalisé au plus grand nombre, oui, nous avons fait des erreurs et nous nous sommes mis en situation d'en atténuer le mieux possible les conséquences pour nos adhérents. Le personnel de la MSA a su contenir le stock des pièces à traiter et le faire baisser à un niveau non rencontré depuis la dernière restructuration, par des évolutions organisationnelles et des heures supplémentaires.

L'année 2018, avec la mise en œuvre de la mutualisation de proximité et le changement d'emploi de plus de 50 salariés (sachant que changer de législation peut amener à apprendre plus de 15 000 règles de droit nouvelles, sur les PF par exemple) ne sera pas simple, mais je sais compter sur l'ensemble de nos salariés pour atténuer les effets négatifs et assurer le meilleur service à nos adhérents franc-comtois et bourguignons.

Je vous remercie ainsi que l'ensemble des délégués, du CA, de son Président et de son Premier Vice-Président, pour votre confiance dans l'intérêt de notre système de protection sociale.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Rutkowski.

2 – Présentation du rapport du CPASS par Mme Karine Delabays et M. Guy Callué

M. Bossong donne la parole à Mme Karine Delabays et M. Guy Callué qui présentent le rapport du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS).

Diaporama en annexe 3

Bonjour à tous,

Nous intervenons en tant que Président(e) par alternance du CPASS pour vous présenter le bilan de notre activité 2017.

1 – Les faits marquants en 2017

1-1 – Une nouvelle organisation au sein du pôle Action Sociale

Le recrutement de trois nouveaux cadres, suite au départ en retraite de personnels encadrant, qui a engendré une nouvelle répartition des missions de travail social territorialisé orienté vers l'accompagnement des actifs agricoles (salariés et exploitants agricoles) et de travail social spécialisé en faveur des familles, des jeunes, des seniors et de l'animation des territoires.

1-2 – Une stabilisation de notre dotation budgétaire

Notre enveloppe budgétaire d'action sociale s'est élevée au total à 5 324 697 € pour 2017. Globalement, il convient de souligner une maîtrise des dépenses, une recherche d'équilibre dans l'utilisation de la dotation en direction des familles et des retraités.

1-3 – Un contexte agricole dégradé par les crises successives

Ce qui fragilise au fil du temps les situations des exploitants agricoles : nous constatons une recrudescence des situations nécessitant un accompagnement concerté entre organisations professionnelles agricoles. Ce qui conduit à créer et renforcer les dispositifs partenariaux avec :
- Faire Face Ensemble en Côte d'Or,
- Aid'Agri dans la Nièvre,
- Agrisolidarité en Saône-et-Loire,
- Réagir 89 dans l'Yonne.

1-4 – Des partenariats inter régimes toujours très actifs et dynamiques

Ils permettent de développer des actions de portée régionale, départementale, locale en direction des seniors, dans le cadre notamment du GIE IMPA, de l'Association Santé Education Prévention sur les Territoires et également en direction des familles, des jeunes avec les Caisses d'Allocations Familiales, les Conseils Départementaux, les services de l'Etat et le centres sociaux.

2 – Rappel des 3 orientations de notre Plan d'Action Sanitaire et Sociale (PASS) 2016-2020 décidées par le CA

2-1 - Pour les actifs, renforcer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de coordination autour des salariés et exploitants agricoles en situation de fragilité et diversifier les actions d'accompagnement collectif

Accès à l'aide au répit pour les exploitants agricoles en situation d'épuisement professionnel : prévu dans le cadre du pacte gouvernemental de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, ce dispositif a mobilisé une enveloppe nationale de 4 millions d'euros, répartie au sein du réseau MSA. En Bourgogne, ce sont 140 exploitants agricoles qui ont bénéficié de la prise en charge du coût du service de remplacement leur permettant de se faire remplacer pour souffler, soit la réalisation de 1 230 jours de répit pour un budget de 222 000 €. Sur la base d'une évaluation de la situation par un travailleur social, les actions ainsi mises en place ont eu un impact très positif sur la famille, sur le plan professionnel et au niveau social. Au vu du bilan positif, le CA a décidé de mobiliser des fonds propres pour poursuivre ce dispositif avec la mise en place d'une nouvelle prestation extra-légale sur la base d'une période de 7 jours par an, non renouvelable, et d'une prise en charge de l'intégralité du remplacement. Un financement de la CCMSA nous sera également attribué pour nous aider à pérenniser ce dispositif.

Réseau de bénévoles accompagnants : des bénévoles, formés en 2017 à l'accompagnement d'exploitants agricoles en situation fragilisée et/ou à un rôle de veille, font partie d'un réseau en Côte d'Or et en Saône-et-Loire. Ce réseau est animé par les travailleurs sociaux pour consolider les compétences acquises pendant la formation, acquérir de nouveaux savoirs-être / savoirs-faire et permettre des échanges d'expression et d'expériences. Les bénévoles apportent un soutien à l'agriculteur, en complémentarité des interventions des professionnels dans le cadre d'un plan d'accompagnement global. Ces missions leur sont confiées par les travailleurs sociaux et sont réalisées en confiance avec un pair, un collègue qui connaît bien le monde agricole et ses interlocuteurs. Relais du travailleur social avec lequel ils sont en lien, les bénévoles accompagnants sont des partenaires de proximité.

2-2 - Pour les familles, jeunes et territoires, améliorer les conditions de vie des familles, susciter et soutenir le développement de projets et de services sur les territoires ruraux

Prestations extra-légales : en complément des prestations familiales, la MSA propose, sur ses fonds d'action sociale, des aides extra-légales dont certaines sont spécifiques à notre régime. On peut citer à titre d'exemples : l'aide à la poursuite d'études (des jeunes de 18 à 25 ans), l'aide aux jeunes actifs agricoles (qu'ils soient salariés, exploitants agricoles ou apprentis, ce soutien financier permet de donner un coup de pouce aux jeunes de moins de 26 ans et favoriser ainsi leur entrée dans la vie professionnelle), ou encore, à destination des familles, l'aide à la garde du jeune enfant (en faveur des enfants de moins de 4 ans, quel que soit le mode d'accueil).

Capacité de la MSA à faire émerger des projets sur les territoires : à travers le développement d'appels à projet, la MSA contribue à l'animation des territoires ruraux. Nous participons ainsi à l'organisation de manifestations et d'événements mobilisateurs pour la population et contribuant largement à la renommée du territoire. Ces activités peuvent également avoir un rôle éducatif et préventif, en particulier lorsqu'elles s'adressent aux enfants et aux jeunes (santé, dialogue interculturel, connaissance du milieu agricole, insertion professionnelle..). Ainsi :

- le festival La Bêêêle et Laine implique les citoyens de 12 communes du cœur nivernais. L'objectif de ces rencontres familiales est de mettre en lumière le territoire autour d'une ressource locale et des savoirs-faire autour de la laine de mouton (2 000 visiteurs attendus).
- le festival de tourisme équestre Terre Equi-Maulnes dans l'Yonne a réuni 4 000 visiteurs et mobilisé 80 bénévoles autour d'animations liées à la filière équine.
- nous soutenons également des projets portés par des groupes de jeunes comme Fumigène en milieu rural porté par des jeunes de l'Antenne Jeunes d'Amnesty International de la Nièvre. Leur ambition est de contribuer à la construction de l'esprit critique des jeunes de leur département et lutter contre les préjugés, le racisme et la discrimination. Grâce à la collaboration entre tous, ils ont créé un magazine qui sera tiré à 20 000 exemplaires et distribué, à partir de fin 2018, dans les établissements scolaires, les maisons de quartier et les centres sociaux de la Nièvre. A noter que ce projet a également été primé dans le cadre de l'appel à projet national porté par la CCMSA.

2-3 - Pour les séniors, préserver l'autonomie et redynamiser les liens de solidarité autour des aînés

Ateliers de prévention Bons Jours : dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, la MSA poursuit des objectifs de santé publique visant à contribuer au maintien de l'autonomie et du lien social. Cette politique s'inscrit dans un partenariat entre toutes les caisses de retraite en inter régimes pour ainsi proposer une offre globale de prévention et de promotion de la santé. La grande Région Bourgogne Franche-Comté comptait auparavant deux dispositifs (Programme de Préservation de l'Autonomie en Franche-Comté et Programme de Prévention Santé Senior en Bourgogne) qui ont convergé vers un nouveau programme unique Bourgogne Franche-Comté : les Ateliers Bons Jours, vivez intensément votre retraite ! Ainsi, pour l'année 2018, 382 ateliers de prévention seront déployés sur la grande Région. Le programme les Ateliers Bons Jours propose une offre de prévention diversifiée et de qualité aux personnes de plus de 60 ans autour de thématiques et de 7 ateliers labellisés animés par des professionnels. Ce nouveau programme pourra également se développer grâce à la contribution des Conférences des Financeurs.

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner, dans chaque département, les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune. Mises en place depuis 2016, les conférences départementales des financeurs ont réalisé un diagnostic territorial des besoins des personnes âgées et des actions déjà existantes qui leur ont permis d'élaborer un programme pluriannuel dans chaque département, sur l'ensemble des champs d'intervention confiés aux Conférences. Depuis leur mise en place, nous nous sommes organisés pour assurer une représentation inter régimes entre les caisses de retraite et nous nous sommes forgés une doctrine commune afin de favoriser la mise en place d'actions nouvelles ou le développement d'actions déjà en place grâce aux nouveaux financements en faveur de la prévention et de la préservation de l'autonomie.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie M. Callué et Mme Delabays.

3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Hélène Dapvril

M. Bossong donne la parole à M. Jacques Ganne et Mme Hélène Dapvril qui présentent respectivement les rapports des Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) et Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS).

Diaporama en annexe 4

Bonjour à tous.

Nous intervenons en qualité de Présidents du CPSS et CPSNS pour vous présenter l'activité 2017 relative à la SST.

Son champ d'intervention est couvert par une équipe pluridisciplinaire placée sous la responsabilité du Dr François Alfonsi qui a pris son poste en janvier de cette année. Elle est composée de 9 médecins du travail, 4 infirmières, 10 conseillers en prévention et 12 assistantes administratives. Leurs missions sont de maintenir la santé au travail et de mener des actions de prévention à destination de nos populations de salariés et non salariés. A noter : nous sommes confrontés à un déficit de médecin du travail (2 postes) ; nous déplorons les difficultés que nous rencontrons pour recruter. Cet état de fait rend l'exécution des missions de base de plus en plus délicate.

1 – Les axes de l'activité 2017

1-1 - Le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) 2016-2020

L'activité a bien sûr été rythmée par la poursuite du PSST 2016-2020, dont nous vous rappelons les axes prioritaires :
- risque animal,
- risque chimique,
- risque machine,
- risque chutes de hauteur,
- risques psychosociaux,
- préservation de l'employabilité.

1-2 – La Loi El Khomri

Mais s'il y a bien un fait marquant à retenir, il s'agit de la Loi El Khomri dont voici un focus sur les points les plus importants à retenir. Par rapport à la pénurie générale de médecin du travail, le législateur a concentré les moyens en ciblant les salariés soumis à des risques particuliers. Ceci modifie en profondeur toute l'organisation du service SST notamment en espaçant les visites des salariés non soumis à des risques particuliers (définis par décret) et en définissant de façon précise le rôle des infirmiers en santé au travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Si l'on doit retenir deux points essentiels de cette loi complexe :
- il incombe à l'employeur de déclarer au service santé au travail, les risques auxquels sont soumis ses salariés,
- malgré l'espacement des visites induit par la loi, la possibilité reste offerte au salarié comme à l'employeur, de demander, à tout moment, une visite au médecin du travail.

2 – L'activité 2017 en détail

2-1 – Visites médicales et entretiens infirmiers

On remarque un taux de fréquentation qui avoisine les 67 % ; ce chiffre met en évidence deux problématiques : la première est que le temps de consultation pourrait être optimisé et la seconde

interroge sur la faiblesse de ce taux de participation (non communication employeur/salarié ou oubli du salarié de se rendre à la visite ou absence pour cause de maladie).

2-2 – Les interventions en SST

Les actions ont été menées par l'équipe SST dans le cadre des priorités du plan national et dans sa déclinaison régionale, en y associant nos partenaires professionnels, institutionnels et notre réseau d'élus. Dans ce contexte, plus de 1 350 actions collectives et individuelles ont été réalisées à destination des exploitants agricoles, des entreprises et de leurs salariés, et des établissements de formation bourguignons.
L'activité du service est majoritairement basée sur des visites d'entreprises à hauteur de 56 %.

2-3 – Visites d'entreprises et études de poste

Une des missions essentielles du service est de permettre le maintien dans l'emploi en adaptant le poste de travail à l'état de santé de la personne : cela se fait, dans la plupart des cas, en partenariat avec le service d'action sociale et le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH).

2-4 – Visites d'entreprises et aides financières

L'accompagnement des entreprises avec les dispositifs financiers : contrats de prévention, Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA) et Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE) et nos aides régionales spécifiques, soit au total 113 structures accompagnées.

Parmi les 13 appels à projet retenus en 2017, il y a celui de la Maison Familiale Rurale du Jovignien, dans l'Yonne. L'objectif était de « *sensibiliser les jeunes aux conduites à risques lors de l'utilisation d'engins agricoles, notamment sur la voie publique* ». Ainsi 32 élèves de 3ème, première et terminale BAC Pro CGEA, ont réalisé un temps de conduite en simulateur, accompagnés d'un moniteur corrigeant leurs mauvaises habitudes.

Autre illustration d'accompagnement d'entreprises : les parcs pédagogiques. L'objectif est de proposer un accompagnement technique et financier à des éleveurs qui s'engagent en retour à présenter leurs réalisations de parc de contention à d'autres professionnels et les mettre à notre disposition dans le cadre de nos actions de formation. Ce réseau de parcs en ovin et en bovin s'étoffe au fil des ans sur les 4 départements.

2-5 – Les autres interventions en SST

<u>15 % de notre activité est consacrée aux formations</u> en entreprises, en établissements de l'enseignement agricole et avec notre échelon local. Les principales thématiques portent sur :
- l'évaluation des risques professionnels,
- le risque animal,
- les Troubles Musculo-Squelettiques (en viticulture),
- le risque chimique (avec notre participation au volet Santé du certificat individuel),
- les travaux forestiers notamment au travers des formations Echelon Local.

<u>10 % consacrés aux réunions légales</u> couvrent nos participations aux Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

<u>7 % correspondent aux enquêtes</u> que nous menons pour reconnaissance de maladie professionnelle, sur les accidents graves et mortels, sur les zoonoses, sur Phy'attitude**,** un réseau de vigilance de la MSA axé sur les produits phytosanitaires.
Pour ce dernier, l'objectif est d'analyser les incidents lors de l'utilisation des produits chimiques. Les dossiers remontés permettent d'améliorer les mesures de prévention.
Un numéro de téléphone à retenir, le 0 800 887 887 pour tout signalement.

Le volet recherche et développement, soit 4 %, représente les études réalisées, les essais de matériel et les expérimentations, exemples :
- lève-tête **:** système conçu pour lever et immobiliser la tête des bovins au cornadis en vue d'une intervention en toute sécurité pour l'éleveur, lors des opérations de traitement des animaux**,**
- harnais « Trompe éléphant » **:** harnais de portage à dos destiné à faciliter l'usage des tailles haies et éviter la fatigue excessive en soulageant les efforts au niveau des bras et du dos, pour un travail plus confortable.

Ce que nous venons de vous présenter est un condensé des actions menées sur les territoires par le service SST. Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Dapvril.

4 – Présentation du rapport de la Vie Institutionnelle par M. Franck Juillard

M. Bossong donne la parole à M. Franck Juillard qui présente le rapport de la Commission de la Vie Institutionnelle (VI).

Diaporama en annexe 5

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Je suis Franck Juillard, Président de la Commission VI de la MSA Bourgogne.
Vous l'avez compris, le fil rouge de la matinée est la présence de la MSA sur les territoires ruraux. C'est ce qui différencie, caractérise et valorise la MSA, cette capacité à intervenir sur le terrain et à soutenir les ressortissants aux plus près de leurs préoccupations locales. Et cette force, c'est vous, délégués d'échelon locaux, qui en êtes le principal ingrédient. C'est donc le rôle de la VI de vous assister pour l'organisation des actions locales ou départementales.

Durant l'année 2017, ce sont plus de 130 actions que vous avez mises en place :
- des conférences-débats, par exemple « bien vivre le métier d'agriculteur » ou « l'alimentation pour la santé »,
- des réunions d'information sur des maladies, telles que la maladie d'Alzheimer ou de Lyme,
- des actions de prévention : prévention des accidents domestiques ou encore « information sur le renversement d'enjambeurs et de tracteurs / chutes de hauteur »,
- sans oublier les nombreuses formations, sur l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), l'utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité, « le dos, mode d'emploi », etc.

S'agissant du volet formation, c'est le second objectif de la Commission VI, c'est-à-dire renforcer le lien avec les élus de la MSA Bourgogne pour accroître leur capacité d'action, de communication et au final d'aide auprès de nos adhérents. C'est pour cela que nous vous avons fait remplir, en réunion d'échelon local, un questionnaire sur vos attentes. En voici la première synthèse : si le Plan d'Action Sociale est partiellement maitrisé, ce sont surtout les OST et les aides extra-légales qui restent pour vous, délégués, le plus opaques. Vous avez donc exprimé des besoins de formation, en voici la répartition (sans surprise, au regard de ce qui vient d'être indiqué) :
- La plus demandée porte sur les mécanismes d'aides pour les adhérents.
- Ensuite, arrivent fort logiquement les OST.
- Mais à égalité, et cela mérite qu'on s'y attarde, vous demandez un accompagnement informatique, tant pour mieux accéder au site de la MSA et à ses informations, que pour remplir les formalités qui vous incombent. Si nos élus ressentent ce besoin d'aide, on peut penser qu'il en est de même pour l'ensemble de nos adhérents.

Il est à noter que pour commencer à répondre à ce souhait, il est proposé, aux délégués qui assisteront aux prochaines réunions des comités départementaux, une matinée consacrée au site internet de la MSA Bourgogne et aux télé services disponibles.

Enfin, concernant les moyens de vous informer et de vous former, vous êtes clairement attachés à une information présentielle, plutôt qu'à l'envoi de plaquettes ou de mails. Vous sollicitez des réunions locales et courtes, mensuellement complétées par des formations d'une durée d'une demi-journée.

La commission VI va donc s'attacher, dans les prochains mois, à exploiter ces questionnaires et à élaborer une politique d'information et de formation, à destination de nos élus.

Pour conclure, je vous rappelle que tout ceci ne pourrait se concrétiser sans le travail du service VI, et notamment des animateurs, qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Juillard.

5 – Présentation du rapport moral par M. Dominique Bossong, Président

Diaporama en annexe 6

Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Comme chaque année le choix des sujets à traiter devant vous est toujours compliqué au regard de l'intensité de l'actualité. Mon propos s'articulera autour de 4 points :
- la situation agricole,
- les évolutions législatives,
- la mutualisation de proximité,
- le Plan Stratégique.

1 - La situation agricole

L'année 2017, légèrement moins pire que 2016, n'a pas permis une amélioration des revenus (sauf en viticulture). Et, malheureusement, les perspectives 2018 ne sont pas réjouissantes notamment en raison de la faiblesse des prix des produits agricoles.

1-1 – L'accompagnement des actifs

Naturellement, l'accompagnement des actifs (salariés et non salariés) reste notre priorité. Comme vous l'a dit Guy Callué, nous avons décidé de poursuivre l'aide au répit sur nos propres fonds d'ASS. Cette mesure a, en effet, rencontré un grand succès l'année dernière car elle répond à un vrai besoin.

Nous allons également poursuivre l'installation de notre réseau d'accompagnants bénévoles sur l'ensemble du territoire bourguignon, il reste 2 départements à couvrir (la Nièvre et l'Yonne) : si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaitre.

Une formation pour les salariés d'organisation professionnelle agricole qui côtoient les agriculteurs en difficulté va débuter très bientôt. L'objectif est d'aider ces salariés souvent démunis, à prendre du recul, savoir écouter et mieux alerter pour être plus efficace.

Je veux revenir sur le film « Oser ! La MSA à vos cotés » qui est une vraie réussite. Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore vu, je vous encourage à le regarder. Je suis très fier que la MSA Bourgogne soit à l'initiative de ce film.

Notre enveloppe de prises en charge partielles de cotisations pour 2017 s'est élevée à 1 146 000 euros. Pour 2018, nous connaissons déjà une partie de cette enveloppe qui sera repartie comme d'habitude en fin d'année. Je regrette que ce montant soit ciblé par production, ce qui ne nous laisse pas assez de liberté pour traiter les demandes.

1-2 – Les produits phytosanitaires

Nous sommes régulièrement questionnés sur les produits phytosanitaires. C'est pour cette raison qu'un comité de pilotage institutionnel « Risque chimique » a été créé afin de répondre aux sollicitations, expliquer le positionnement institutionnel, les missions et les actions de la MSA sur ce sujet. L'image du monde agricole auprès du grand public est souvent en décalage avec la réalité et la MSA doit communiquer de façon claire, précise et maîtrisée, dans le respect de la réglementation fixée par les Pouvoirs Publics et sans jamais ignorer la dimension humaine des dossiers gérés.

2– <u>Les évolutions législatives</u>

2-1 - La Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Après une montée en charge progressive, la DSN concerne maintenant tous les employeurs de main d'œuvre. La MSA s'est mobilisée pour mettre en place cette réforme d'envergure. Pour autant la DSN modifie en profondeur le système d'appel des cotisations sociales auprès des employeurs. En effet, contrairement au régime général qui disposait déjà d'un système déclaratif, la MSA appelait jusqu'ici les cotisations par un système dit appel chiffré. Que ce soit du coté des employeurs, des tiers déclarants ou de la MSA, la DSN implique donc une évolution des métiers et des solutions de gestion informatiques adaptées.

Nous avons accompagné et accompagnons encore les entreprises dans l'appropriation de ce nouveau dispositif car la mise en route a été délicate.

2-2 - Le nouveau Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA)

Le TESA, appelé aussi TESA web, disponible depuis plusieurs années était utilisé pour déclarer l'embauche d'un salarié en CDD n'excédant pas 3 mois. Il était particulièrement adapté pour les travailleurs saisonniers ou dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Par ailleurs, l'arrivée de la DSN, représente pour les petites entreprises agricoles une source d'inquiétude importante. Aussi, afin de répondre aux obligations des employeurs vis-à-vis de la DSN et prendre en compte les spécificités des très petites entreprises agricole, la MSA a fait évoluer le TESA.

Gratuit et dématérialisé, le nouveau service TESA est ouvert depuis le 01/01/2018 et affiche un périmètre élargi. Sa généralisation a été progressive et échelonnée. Cependant, pour faciliter la vie des employeurs et dans l'attente des améliorations et de la disponibilité de l'intégralité des fonctionnalités de ce service, la MSA Bourgogne donne, à titre exceptionnel, la possibilité d'utiliser le TESA web actuel jusqu'au 31/12/2018 et de reporter l'adhésion au nouveau TESA au plus tard au 01/01/2019. Cette mesure concerne exclusivement les employeurs de travailleurs occasionnels

et saisonniers de moins de trois mois. Quant aux employeurs de CDI et de CDD de plus de trois mois, ils doivent continuer à utiliser les autres dispositifs actuels (DNS, DTS…).

2-3 - La Surface Minimum d'Assujettissement (SMA)

Avec la disparition de la Surface Minimum d'Installation (SMI) et son remplacement par la SMA, notre CA a décidé d'harmoniser celle dernière pour l'ensemble de la Bourgogne au 01/01/2018 (alors que la SMI était une surface par petite région naturelle). Il était inconcevable qu'une petite région comme le Morvan, à cheval sur 4 départements, ait 4 SMI. Nous avons aussi harmonisé les parcelles de subsistance qui étaient très hétérogènes d'un département à l'autre.

Cette décision a eu pour conséquence de faire évoluer les statuts de certains adhérents passant par exemple de cotisants solidaires à exploitants à titre principal. Toutes les personnes concernées ont été informées personnellement et disposent de quelques semaines pour se mettre en conformité.

2-4 - L'alignement de la cotisation d'Assurance Maladie des EXploitants Agricole (AMEXA)

Après une baisse de 7 points de cette cotisation il y a 2 ans, le gouvernement a décidé unilatéralement de remettre un dispositif de taux progressif qui n'est avantageux que pour des revenus inférieurs à 13 500 €.

2-5 - L'extension de la couverture chômage pour les non salariés

Le gouvernement a finalement annoncé un dispositif restrictif puisque seront éligibles à une aide mensuelle de 800 € pendant 6 mois, les indépendants en situation de liquidation judicaire, si le bénéfice de l'entreprise était supérieur à 10 000 € par an.

2-6 - La réforme des retraites

Parlons déjà de la boulette de la MSA lors de la revalorisation des petites retraites en 2017. Suite à une erreur de programmation du logiciel de calcul, un certain nombre de retraités (8 500 en Bourgogne) ont trop reçu, entrainant incompréhension et crainte, notamment concernant le montant des pensions transmis aux services des impôts par la MSA. Après concertation avec ces derniers, tout est rentré dans l'ordre et les retraités ne seront pas pénalisés en ce qui concerne leur imposition sur les revenus de 2017. Par ailleurs, la poursuite de cette revalorisation pour passer de 75 % à 85 % du SMIC agricole est repoussée.

Pour autant la réforme des retraites se profile. Nous avons pour l'instant très peu d'informations. Le principe, un régime unique ou chaque euro cotisé donne le même droit. Ce système n'empêche pas une pluralité d'opérateurs et la MSA y a toute sa place.

3– <u>Les mutualisations de proximité</u>

La mutualisation de proximité avec nos collègues de Franche Comté a débuté le 3 avril dernier. Chaque législation est traitée par une seule caisse pour l'ensemble des ressortissants BFC. Je veux souligner le gros effort d'adaptation des salariés de nos 2 caisses. C'est un changement important, très exigeant et nous devrons faire preuve d'indulgence vis-à-vis des retards ou des petits dysfonctionnements qui ne manqueront pas d'arriver.

Cette profonde évolution, qui est l'alternative à la volonté des Pouvoirs Publics de fusionner les caisses, va nous permettre d'améliorer la qualité de service malgré les contraintes en effectifs et en moyens toujours plus exigeantes. Cette mutualisation doit aussi nous aider à maintenir la proximité auprès de nos adhérents.

Les élus des 2 caisses (des délégués aux administrateurs) ont un rôle très important dans la réussite de cette mutualisation : nous devons l'expliquer sur le terrain et alerter des difficultés rencontrées ou que risquent de rencontrer certains adhérents. Je compte sur vous.

4– Le Plan Stratégique

Une réflexion visant à l'élaboration d'un Plan Stratégique à l'horizon 2025 vient d'être lancée. C'est une démarche nécessaire face à un paysage en profonde évolution (disparition du RSI par exemple) pour ne pas subir le choix des autres. Le calendrier est très serré puisque les orientations seront validées à l'AG de la Caisse Centrale de MSA cette année avant l'adoption définitive à l'AG 2019.

Les Pouvoirs Publics souhaitent rapidement être informés des grandes orientations de ce plan. Ils préparent d'ailleurs le leur qui s'intitule Action Publique 2022 dont les objectifs affichés sont de baisser la dépense publique (60 milliards à l'horizon 2022) et d'accentuer la dématérialisation.

Il ne fait aucun doute que l'avenir de la MSA dépend de notre capacité à valoriser nos atouts :
- notre guichet unique,
- notre ancrage territorial qui doit nous aider à apporter encore plus de services aux populations rurales,
- notre potentiel innovant (la taille de notre régime nous permet d'être réactifs et adaptables),
- des collaborateurs motivés qui font preuve de leur attachement au régime,
- des élus qui assurent leur mission de relai d'information, d'influence auprès des Pouvoirs Publics, d'alerte pour les situations difficiles, enfin d'animateurs des territoires.

Ce Plan associera le réseau pour assurer la mobilisation de tous, élus et collaborateurs. Il est indispensable de partager une vision commune pour ensuite prendre la parole de manière cohérente. C'est en partie pour parler de ce Plan que nous rencontrons actuellement nos parlementaires (députés et sénateurs) pour leur expliquer le rôle, le poids et les actions de la MSA de Bourgogne sur les territoires ruraux et auprès des ressortissants agricoles. En ces périodes de changement il est important que nos politiques le sachent.

Je ne vous ai pas parlé des prochaines élections, mais la date est fixée (6 février 2020). Là aussi, l'enjeu est important. Nous devrons être plus présents encore sur le terrain :
- pour trouver des candidats sur chaque canton (hommes, femmes, jeunes, actifs ou retraités) et éviter les zones blanches,
- pour mobiliser les électeurs afin d'obtenir un taux de participation le plus élevé possible et démontrer ainsi l'importance de notre régime et l'attachement de nos ressortissants à ce dernier.

Mais nous en reparlerons l'année prochaine…

Pour clore ce rapport, je voudrais féliciter, au nom du CA et en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs de la caisse, mais aussi notre Directrice Générale pour son implication dans le fonctionnement de notre entreprise et son engagement auprès de nos ressortissants.

Comme vous pouvez le constater, le paysage de la protection sociale se modifie, mais je suis certain que la MSA, forte de ses atouts et de son expérience, en fera partie. Je ne doute pas que nous saurons faire les choix qui nous permettrons d'être présents demain. Nous devons résolument nous positionner comme interlocuteur et acteur de référence des territoires ruraux.

Merci de votre attention.

6 – Résolution financière

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1er Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

Rappel

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23/12/2013, portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte désormais d'une résolution d'Assemblée Générale.

Affectation du résultat 2017 de la fonction Santé au Travail

Etant entendue la validation des comptes 2017 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne par l'Agent Comptable National, la proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2017 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, s'élève à **312 220,46 €**.

La réserve maximum théorique doit être de **1 286 969,70 €** correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice au titre de la Santé au Travail.

La réserve portée au bilan 2017 est de **1 410 297,55 €.**

L'Assemblée Générale décide alors de diminuer la réserve de Santé au Travail pour la porter à son niveau maximum :

La réserve portée au bilan 2017 est de : ..... **1 410 297,55 €**

La diminution pour porter la réserve de Santé au Travail

à son maximum autorisé sera donc de : .....- 123 327,85 €

La réserve Santé au Travail se trouvera portée à :..... **1 286 969,70 €**

(soit 100% du niveau maximum)

L'Assemblée Générale décide également :

D'alimenter le compte de report à nouveau de : ..... + **123 327,85 €**

Portant le solde de ce dernier à :..... **153 281,22 €**

Pour information, une remontée financière à la CCMSA du solde excédentaire de 312 220,46 € a été comptabilisée au 31/12/2017.

M. Bossong remercie M. Baudin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale.

DECISION

Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président.

DECISION
Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS.

DECISION
Le rapport du CPASS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS CPSNS.

DECISION
Le rapport des CPSS CPSNS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, la résolution financière.

DECISION
La résolution financière est adoptée : 13 oppositions, pas d'abstention

7 - Questions des délégués

Dépt 58 : EL Château Chinon - Châtillon en Bazois - Fours - Luzy - Moulins Engilbert, question posée par M. Ferrand
Dans le cadre de l'aide à domicile, les ressortissants MSA âgés et souvent très âgés vivent dans des endroits isolés et retirés de tout. Le nombre d'heures attribué est bien souvent insuffisant, peut-il être augmenté ?

Réponse apportée par M. Alain Lagneau

A noter que cette question a été posée lors de l'AG 2016.
Il me semble important de rappeler quelques règles pour répondre à votre question.
D'abord, l'action sociale des caisses de retraite, dont la MSA, s'adresse aux retraités en GIR 5 et 6, c'est-à-dire les plus autonomes, bon nombre des plus âgés ou des plus fragiles que vous évoquez sont dépendants et relèvent donc de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) attribuée par le Conseil Départemental et qui obéit à des règles spécifiques.
Ensuite, il faut rappeler que l'attribution d'heures d'aide à domicile nécessite une visite d'évaluation par les mêmes évaluateurs (GIE IMPA) quel que soit le régime et avec la même grille d'évaluation FRAGGIRE, qui est d'ailleurs nationale. Il faut préciser que cet outil tient déjà compte des facteurs de grand âge et d'isolement que vous évoquez pour élaborer le plan d'aide et définir le nombre d'heures d'intervention, qui peut aller jusqu'à 18 heures par mois maximum.
La dernière partie de la réponse est d'ordre budgétaire et vous la connaissez. Nous dépensons actuellement pour l'aide à domicile aux personnes âgées 1,2 Million € soit 1/3 du budget des aides financières, qui sauf à remettre en cause d'autres dépenses pour l'enfance ou la famille, n'est pas extensible. La commission d'Action Sociale a fait le choix ces dernières années d'augmenter la participation horaire de la MSA plutôt que d'attribuer plus d'heures, parfois non utilisées car avec un reste à charge trop important pour le retraité. Le résultat est de ce point de vue positif puisqu'en 5 ans le taux réel d'utilisation des heures est passé de 66 à 85 %.

Dépt 89 : EL Chéroy - Pont Sur Yonne - Sens / Sergines - Villeneuve Archevêque, question posée par M. Renoux
Sur le site internet de la MSA Bourgogne, le numéro de téléphone pour contacter la caisse n'est pas accessible à partir de la page d'accueil. Est-il possible de l'inclure via la zone centrale de cette page ?

Réponse apportée par Mme Armelle Rutkowski

Le numéro de téléphone pour contacter la caisse est accessible depuis la page d'accueil. Un lien permanent est présent dans le bloc intitulé "**Accès direct**" > "**Contacter la MSA Bourgogne**". Ce bloc est systématiquement présent où que l'on se trouve dans l'arborescence du site.

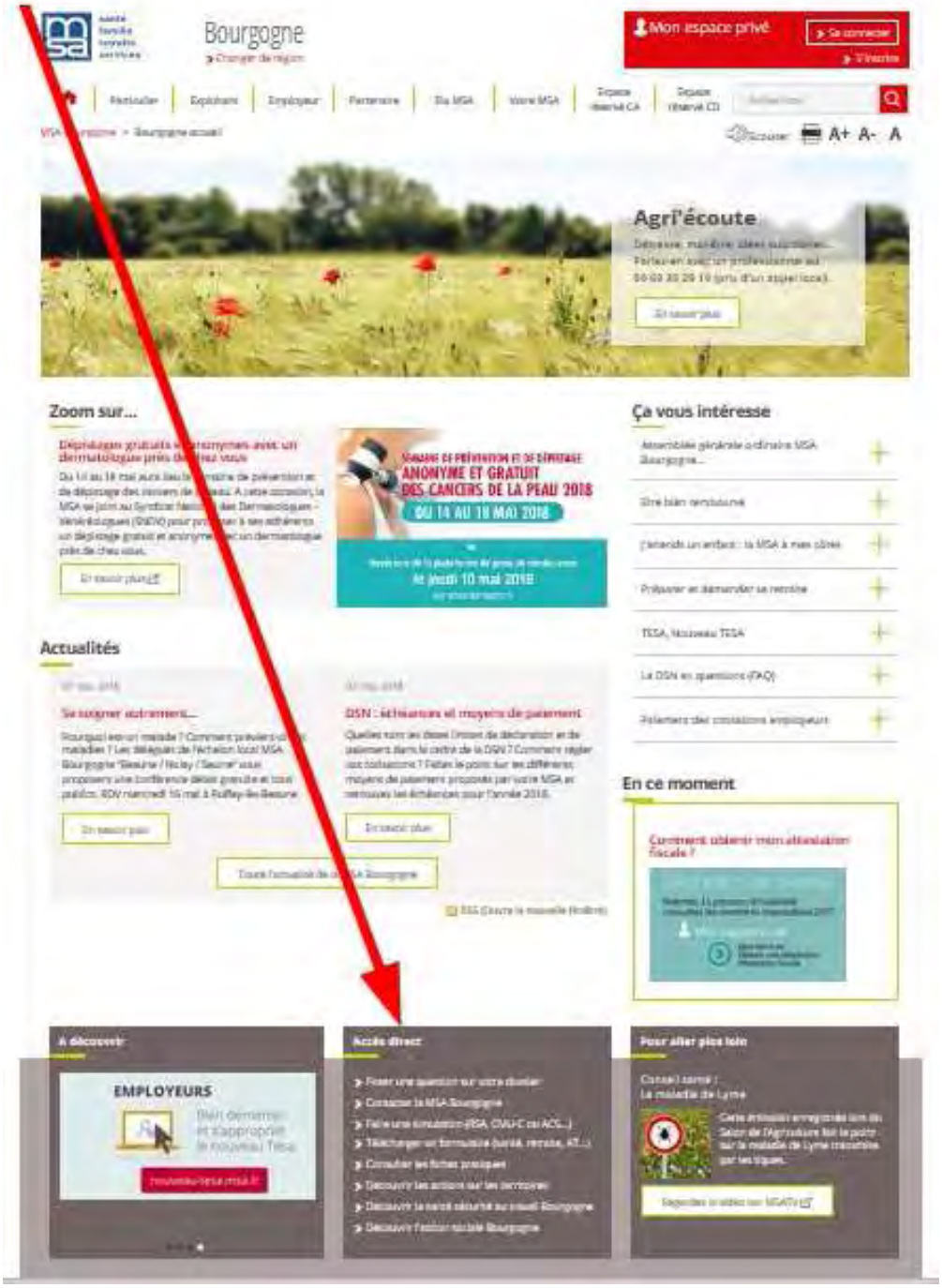

Dépt 89 : EL Coulanges la Vineuse - Coulanges sur Yonne - Courson les Carrières - Vermenton, question posée par Mme Jacqueline Sumereau
Nous recevons régulièrement la revue de presse qui est la synthèse d'articles : nous souhaiterions avoir un lien pour chaque article afin de pouvoir le consulter dans sa totalité.

Réponse apportée par Mme Armelle Rutkowski

Pour réaliser la revue de presse transmise aux élus, la MSA Bourgogne **est abonnée aux sites internet** des journaux de la presse quotidienne et agricole de la région Bourgogne. La nécessité d'un abonnement sous-entend que l'accès aux articles est limité à celui qui est abonné.

La création d'un lien sur chaque article de la revue de presse, renverrai sur le site du journal concerné, mais l'article ne pourrait donc être lu par le destinataire qu'à la condition qu'il soit lui-même abonné au site internet dudit journal.

Les articles de presse sont soumis à des droits d'auteur et encadrés par le Code de la propriété intellectuelle, ils ne peuvent donc être repris intégralement dans une revue de presse, mais seulement synthétisés.

Dépt 89 : EL Coulanges la Vineuse - Coulanges sur Yonne - Courson les Carrières - Vermenton, question posée par Mme Jacqueline Sumereau
Quand et comment s'effectue le remplacement d'une carte vitale V1 (sans photo d'identité) par une carte vitale V2 (avec photo d'identité) ? Quelles informations sont contenues dans la carte vitale ? Ces informations vont-elles évoluer ?

Réponse apportée par Mme Delphine Arambourou

Le renouvellement de la carte Vitale (carte V1 par carte V2 avec photo ou V2 par V2) ne s'effectue qu'en cas de perte, vol ou dysfonctionnement / hors service. Dans l'absolu, tant que la carte Vitale 1 ou 2 fonctionne, pas de changement à l'initiative de l'assuré à prévoir.
Par contre, certaines carte Vitale 1 sont parfois difficiles à mettre à jour ou ne "passent" plus dans les lecteurs de carte des Professionnels de Santé. Dans ce cas, envisager le remplacement (considérer que la carte est hors service).
La demande de renouvellement de la Carte peut se faire suite à un courrier, un appel téléphonique, l'utilisation du service internet « Mes Messages Mes Réponses ».

A réception du formulaire de demande de carte vitale, le compléter et l'adresser au numériseur (l'entreprise sous traitante) qui se charge ensuite d'adresser la nouvelle carte au demandeur. Compter un délai de 3 semaines, une fois le dossier complet (comportant la copie de la pièce d'identité valide) reçu par le numériseur. A noter que ce délai ne court qu'à compter de l'envoi du formulaire photo adressé par la caisse de MSA et n'est donc pas en rapport avec la réception de la demande.
Par ailleurs, un télé service est à votre disposition pour déclarer la perte ou le vol de votre carte vitale. Lors de cette déclaration et en attendant le renouvellement de votre carte, nous vous conseillons d'imprimer une attestation de droit.

Les données présentes dans la carte :
- nom, prénom(s), N° d'immatriculation, adresse ainsi que les ayants droits non titulaires d'une carte personnelle (de moins de 16 ans en général),
- médecin traitant, informations relatives au régime d'assurance maladie, à l'exonération éventuelle du ticket modérateur, à la complémentaire santé (1)

(1) s'agissant de la complémentaire, les données de la carte Vitale sont utilement complétées par la carte complémentaire papier et/ou la liste des garanties dont dispose théoriquement l'assuré.

Attention, la carte Vitale ne contient aucune donnée médicale et n'est utilisable qu'en France.

Important : faire régulièrement une mise à jour de la carte vitale soit au moins une fois par an lors de la reconduction des contrats complémentaire et lors de tout changement de situation dans sa qualité d'assuré social (prise en charge à 100 %, changement de régime, ajout d'un ayant droit...) car ce sont les informations connues de la carte qui servent au Professionnel de Santé (PS) pour sa télétransmission et qui sont ensuite confrontées à celles connues de par la Caisse en vue du remboursement.

Par rapport à la V1, la carte V2 présente plus de sécurité quant à l'authentification du porteur, dont la photo, un numéro de série et pour la signature du flux par les professionnels de santé, la capacité de stockage d'informations plus importante (à long terme, prévue pour dossier médical partagé par exemple), la facilité d'accès à des services en lignes pour le professionnel de santé.

Dépt 89 : EL Coulanges la Vineuse - Coulanges sur Yonne - Courson les Carrières - Vermenton, question posée par Mme Jacqueline Sumereau
Actuellement, un adhérent peut demander un rendez-vous téléphonique qui est de 30 minutes : la durée de cet appel est-elle suffisante ?

Réponse apportée par M. Alain Lagneau

Votre question permet de présenter un peu plus ce nouveau mode de contact que nous avons mis en place depuis octobre 2017.
Le rendez-vous téléphonique se veut complémentaire du rendez-vous en accueil physique. Il simplifie la relation en évitant un déplacement de part et d'autre et il peut être obtenu dans un délai plus rapide, y compris parfois dans des situations d'urgence.
En revanche, il ne répond pas à toutes les sollicitations notamment pour des démarches lourdes ou complexes, qui nécessitent de remplir des dossiers ou d'analyser des chiffres, où la relation en face à face est nettement plus adaptée.
Il est donc conseillé pour les suivis de dossiers, les ouvertures de droits santé ou les questions particulières.
De ce fait, la plage prévue est de 30 minutes maxi, ce qui est en principe suffisant, et déjà long pour un entretien téléphonique, en sachant qu'il est toujours possible de prolonger un peu si nécessaire.
Nous en avons réalisé une trentaine par mois pour l'instant, le bilan est positif et nous souhaitons le développer davantage.

Dépt 71 : EL Pierre de Bresse - St Germain du Bois, question posée par M. Aurélien Bon
Dans le cadre de la détermination de l'âge de départ en retraite, qu'est ce qui justifie que le métier d'exploitant agricole ne relève pas de la «pénibilité au travail » ? Quelle est la position de la MSA face à cette injustice pour les non salariés agricoles ?

Réponse apportée par Mme Delphine Arambourou

Cette question mérite deux précisions :

- lorsque l'on évoque la pénibilité, si vous faites référence au compte pénibilité mis en place à la réforme de retraites de 2014, devenu compte professionnel de prévention en 2017, effectivement, ce dispositif, réorienté plutôt sur la prévention et la réparation de facteurs de pénibilité recensés et évalués par les employeurs, ne concerne que les salariés. A sa mise en place, le bureau de la CCMSA avait ainsi interpellé les Pouvoirs Publics sur le fait que ce dispositif ne prenait pas en compte les spécificités et la légitimité à le gérer de la MSA et que, de plus, il écartait les NSA de son bénéfice. Pour rappel ce dispositif permet pour tout salarié exposé à un ou plusieurs critères de pénibilité (6 sont reconnus) de bénéficier d'un compte professionnel de prévention. Ce compte est alimenté en points, en fonction du nombre de critères de pénibilité, aussi longtemps que le salarié reste exposé. Les points peuvent être

utilisé de trois façons et notamment partir jusqu'à deux ans plus tôt à la retraite et bénéficier d'une majoration de durée d'assurance.

- Par contre, les NSA sont toujours éligibles à deux autres dispositifs :

  . la retraite pour pénibilité mise en place en 2010, rebaptisée "retraite pour incapacité". Le dispositif de 2010 a été conçu différemment puisqu'il s'appuie sur des éléments plus "objectifs", à savoir un taux d'incapacité permanente au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail (après 2002, hors accident de trajet) ayant entraîné des lésions séquellaires au même titre que celles indemnisées au titre d'une maladie professionnelle. Ce dispositif permet une anticipation de 2 ans par rapport à l'âge légal de départ à la retraite ainsi que le bénéfice du taux plein même si la durée minimale de carrière professionnelle n'est pas remplie.

  . la retraite au titre de l'inaptitude : les exploitants bénéficient toujours de la possibilité de bénéficier d'une retraite à taux plein dès l'âge légal de départ à la retraite, sous certaines conditions et quelle que soit la durée d'assurance, lorsqu'ils sont reconnus inaptes au travail (inaptitude de 50 %).

Rappelons également que les exploitants peuvent solliciter une retraite progressive ou une retraite pour carrière longue.

Le temps m'étant imparti je vous invite à consulter les pages d'information internet sur ces dispositifs. Des plaquettes sont également à disposition dans nos accueils (et téléchargeables sur notre site).

Pour envisager une cessation d'activité, il est incontournable de favoriser la transmission de l'exploitation de manière très anticipée. 36 mois avant le départ en retraite, la MSA informe les exploitants afin qu'ils fassent des démarches déclaratives auprès de la Chambre d'Agriculture (date cessation d'activité, caractéristique de l'exploitation, repreneur connu ou non).

Nous savons que la préparation d'un départ à la retraite est un évènement majeur pour un exploitant. Vous devez en effet préparer la transmission de votre exploitation. Nous vous accompagnons en concertation avec la Chambre d'Agriculture dans ces démarches. Vous devez aussi pouvoir évaluer vos possibilités de départs à la retraite et leurs impacts financiers.

Dépt 21 : EL Auxonne - Genlis - St Jean de Losne, question posée par M. Raymond Cetre
Pourquoi la lecture de la nature des retenues sur retraites n'est pas détaillée sur l'espace privé MSAB ? Seul un montant global apparaît, il semble nécessaire de faire paraître le détail des retenues pour permettre aux retraités de s'y retrouver…

Réponse apportée par Mme Delphine Arambourou

Je vous remercie de me permettre la mise à jour de la réponse que je fais maintenant à chaque Assemblée Générale.

Cette question est tout à fait pertinente à l'heure où maintenant 25 % de nos extranautes ont plus de 60 ans et leur nombre augmente régulièrement. Vous montrez ainsi votre intérêt pour les télé services développés par la MSA. Cela me permet notamment de vous rappeler que de nouveaux télé services vous permettent à partir de 55 ans de corriger votre relevé de carrière en joignant des justificatifs dématérialisés et de suivre la correction de votre relevé.
Enfin, en ce qui concerne le télé service que vous citez, la consultation des décomptes de paiement, a récemment évolué. En effet, jusqu'ici vous ne pouviez consulter que le montant global des retenues effectuées sur votre retraite (pour rappel : CASA, CSG, CRDS, participation forfaitaire santé, remboursement d'indus). Or, depuis à peu près un mois, les extranautes, qui ont

sélectionné leur préférence d'échange par mail, reçoivent dans leur boîte un mail "avis de décompte" porteur d'un lien vers un décompte retraite qui permet de retrouver le détail des retenues.

Une étude est encours pour permettre plus directement cet accès via internet, à l'identique des décomptes santé.

Dépt 71 : EL Digoin - Bourbon-Lancy - Gueugnon - Issy l'Evêque, question posée par Martine Fenayon
Un chef d'exploitation a un accident du travail avec hospitalisation et toutes les difficultés physiques et administratives qui s'en suivent... Il est obligatoire de remplir un formulaire accident du travail qui se trouve sur le site MSA... Faute de l'avoir rempli, des chefs d'exploitation ont été pénalisés et se sont vus restreindre leurs indemnités journalières. Notre échelon local alerte sur le manque d'information à ce sujet : comment font les personnes qui n'ont pas accès à internet ? Il faut imprimer la déclaration d'accident du travail, la remplir, la renvoyer par la poste ou la scanner pour la renvoyer par mail via le site. Il serait plus pratique de remplir la déclaration directement à l'écran : est-il possible de faire évoluer le site ?
Enfin, les délégués relaient l'information mais ne rencontrent pas tous les agriculteurs, la MSAB peut elle communiquer pour les informer TOUS, les chefs d'exploitations munis d'internet ou pas ?

Réponse apportée par Mme Catherine Vacher

La couverture accident du travail des non salariés agricoles a été mise en œuvre à compter du 01/04/2002. La déclaration d'accident du travail ou de trajet doit être réalisée impérativement dans les 8 jours à compter du jour de l'accident. En effet, en cas d'envoi tardif, une pénalité de 4 jours peut être appliquée sur le versement des indemnités journalières. Le formulaire de déclaration d'accident du travail est téléchargeable sur le site internet de la MSA.

Par ailleurs, depuis juillet 2016, la MSA a mis en place un service en ligne à destination des exploitants et des membres de l'exploitation, pour faciliter la déclaration d'accident du travail ou de trajet. Ce service est accessible depuis Mon espace privé : Mes services pro en ligne du bouquet exploitant / Déclarer un accident du travail ou de trajet.
Il permet en une seule fois :
- de déclarer un accident du travail,
- d'imprimer la feuille accident du travail pré renseignée,
- d'imprimer le récapitulatif de la déclaration effectuée,
- d'accéder au document Cerfa pour bénéficier de la prise en charge à 100% des frais médicaux,

et donc de gagner du temps et de respecter la réglementation (pour échapper aux sanctions en cas d'envoi tardif de la déclaration).

A défaut d'internet, la MSA peut, sur demande, adresser un formulaire vierge.
Une communication plus large à l'ensemble des Non Salariés est envisagée sur ce sujet.

Mme Armelle Rutkowski ajoute qu'une communication à été faite sur ce sujet :
- un article dans le Délégué pour Agir n° 29 de mars 2017,
- un article dans le Délégué pour Agir n° 31 d'octobre 2017,
- une brève dans le dossier presse agricole MSA B (Exploitant Agricole 71 et TDB) parue le 29/09/2017.

A l'identique de la newsletter Entreprise, une newsletter Exploitant MSA Bourgogne va être mise en place d'ici fin juin. Une communication spécifique pourra être réalisée par ce biais.

Dépt 58 : EL Clamecy - Tannay - Varzy, question posée par Mme Elisabeth Lelu
Pour notre région, connaissons-nous l'évolution du nombre d'appels d'Agri'Ecoute (notre cellule téléphonique) depuis sa création et si oui, est-il possible de l'obtenir aussi par département?

Réponse apportée par Mme Armelle Rutkowski

Agri'Ecoute est un centre téléphonique national de prise en charge des appels de détresse mis en place par la MSA dans le cadre de la prévention du suicide en agriculture.
Il fonctionnait grâce au partenariat avec les associations d'écoutants bénévoles SOS Amitié et SOS Suicide Phénix sur un principe strict d'anonymat qui ne permettait donc pas de retours vers les Caisses, notamment de suivi chiffré.
Pour autant, nous savons que depuis sa mise en place en 2014, le nombre d'appels a fortement progressé chaque année, au point de doubler entre 2015 et 2017 pour atteindre en moyenne 300 appels/mois au plan national.

C'est l'occasion de vous dire que la CCMSA a souhaité faire évoluer ce dispositif en le renforçant depuis mars 2018 via :
- un nouveau partenariat avec un prestataire PSYA, s'appuyant sur un réseau professionnel de psychologues,
- un objectif d'accessibilité renforcée 24h/24,
- la possibilité d'actions de suite du suivi au téléphone ou localement chez un psychologue ou orientation vers les travailleurs sociaux MSA et les cellules Risque Psycho Social (RPS),
- des remontées quantitatives et qualitatives d'informations sur les appels et les accompagnements pour la partie non anonyme de l'activité.

La mise en place du nouveau dispositif a été accompagnée par une campagne de communication importante. Rappel à tous du numéro qui reste inchangé : 09 69 39 29 19

Dépt 58 : EL Clamecy - Tannay - Varzy, question posée par Mme Elisabeth Lelu
Face à la fermeture de centres de soins ou bien de la réduction à un seul urgentiste dans nos services d'urgence de nuit et ce dans les zones déjà médicalement sous dotées, que peut faire ou proposer la MSA face aux décisions de l'ARS ?

Réponse apportée par le Dr Didier Menu

Cette question soulève le difficile problème de la démographie des professions de santé (médecins mais aussi infirmiers et masseurs kinésithérapeutes) et de leur inégale répartition sur les territoires.
La MSA agit depuis de nombreuses années sur une situation, qui n'est pas nouvelle mais qui se dégrade avec le temps, en intervenant :
- dans les écoles et facultés auprès des futurs professionnels pour mettre l'accent sur l'intérêt de l'exercice en milieu rural,
- auprès des autorités et de l'ARS pour mobiliser les énergies et les mesures incitatives à l'installation,
- sur le terrain auprès des professionnels en place pour les aider à s'organiser et se coordonner par des réseaux de santé (gérontologiques) ou des maisons de santé rurales et rendre plus attractif le territoire pour de futurs professionnels.

Dépt 21 : EL "Bligny sur Ouche - Pouilly en Auxois - Sombernon / Vitteaux", question posée par Emilie Jeannin
Quelle enveloppe supplémentaire est accordée à l'aide au répit pour 2018 et les années suivantes ?

Réponse apportée par M. Alain Lagneau

Le bilan très positif de cette aide au répit pour épuisement professionnel, qui a été évoqué dans le rapport d'activité, a naturellement amené le CA à vouloir reconduire cette aide.
Pour sa mise en place 2017, une enveloppe nationale de 4 millions d'euros de fonds publics, complétée par la CCMSA, a été répartie entre les caisses du réseau, ce qui nous a permis d'obtenir 220k€.
Sachant que les Pouvoirs Publics ne financeraient pas en 2018, nous avons prévu 150k€ sur notre budget d'ASS en 2018, considérant qu'il s'agissait d'une priorité. Depuis, nous avons appris que la CCMSA mobilisait ses différents fonds de prévention et d'action sociale pour allouer 1Million d'€ aux caisses.
On ne connaît pas encore notre dotation, puisque la répartition est en cours, mais elle pourrait être de l'ordre 50K€ qui viendront compléter la ligne budgétaire que nous avons prévue pour un montant total d'environ 200k€, proche de l'an dernier, mais en intégrant quelques variantes puisque cette aide ne sera pas reconductible, se limitera à 7 jours de remplacement et devra s'ouvrir également aux salariés selon des modalités encore en réflexion.

Dépt 21 : EL "Bligny sur Ouche - Pouilly en Auxois - Sombernon - Vitteaux", question posée par Emilie Jeannin
Quelle solution pour un contact plus facile entre les adhérents et la MSA et les adhérents sans internet ?

Dépt 71 : EL Autunois, question posée par M. Didier Talpin, lue par M. Rémi Vailland de Guelis
C'est bien joli internet ! Sur certains secteurs, selon les périodes, lors de vacances, fêtes comme Noël il est impossible d'accéder au réseau ! Et le dimanche peu de temps le matin… Il n'est pas possible d'avancer dans ces conditions d'utilisation de votre site et de l'espace privé... Pensez-vous aux zones blanches ?

Réponse apportée par M. Alain Lagneau pour ces deux questions

Il faut à nouveau souligner l'importance de développer la relation numérique, d'accroître l'utilisation du site internet et des services en ligne, c'est essentiel pour nous en terme de gestion compte tenu de la réduction de nos moyens et c'est un service supplémentaire proposé au client en temps réel et en permanence.
En même temps, nous avons le devoir d'accompagner ceux qui, pour différentes raisons que vous avez citées, n'y ont pas accès ou ne sont pas en capacité d'utiliser ces nouveaux outils.
Nous orientons beaucoup de personnes vers les Maisons de Service Au Public (MSAP), nous en avons près de 80 en Bourgogne qui maillent le territoire, qui sont équipées et qui ont une mission d'accompagnement à l'utilisation du numérique.
Il faut aussi rappeler l'application Smartphone » Ma MSa et moi », encore peu connue et qui peut être utilisée en déplacement quand on réside dans une zone non couverte.
L'envoi d'un mail est également possible car il ne nécessite pas de haut débit.
Au final, il est toujours possible d'utiliser les autres modes de contact que nous proposons, le rendez-vous, l'accueil en spontané ou le téléphone, parce qu'à la MSA, on a encore ce choix…

Dépt 71 : EL du Chalonnais, question lue par M. Dominique Bossong
Pour envisager une cessation d'activité, il est incontournable de favoriser la transmission de l'exploitation de manière très anticipée.
36 mois avant le départ en retraite, la MSA informe les exploitants afin qu'ils fassent des démarches déclaratives auprès de la Chambre d'Agriculture (date cessation d'activité, caractéristique de l'exploitation, repreneur connu ou non).
Hors, toute demande d'étude de départ en retraite ne trouve pas réponse auprès de vos services, si elle est faite bien avant l'âge de 60 ans. Pour de nombreux témoignages, il s'agit d'un vrai parcours du combattant !
Comment la MSA peut-elle soutenir les chefs d'entreprise que sont les agriculteurs et les agricultrices à préparer leur départ en retraite sachant que c'est nécessaire bien avant 60 ans (âge qui concerne aussi les carrières longues) ?
Comment faire évoluer les procédures actuelles pour nous accompagner administrativement ?

Réponse apportée par Mme Delphine Arambourou

Effectivement, la MSA est à l'initiative de l'envoi du DICA et c'est la Chambre d'Agriculture qui gère les "retours". Puis, dans le cadre du Parcours client "je prépare et je prends ma retraite", le calendrier réalisé (en ligne sur le site MSAB) invite les exploitants à nous solliciter pour un rendez-vous Prestations dans les 2 ans précédant la date de départ à la retraite envisagée.
Lors de cet entretien, nous faisons un point sur le devenir des membres de sa famille, ses droits à prestations, les démarches à accomplir pour cesser l'activité A cette occasion, il ne nous est pas possible de communiquer définitivement sur une date réelle de départ ni sur un montant de retraite à percevoir puisque, entre temps, la législation peut avoir évolué. Cependant, nos agents vous conseillent et vous accompagnent pour vous aider à réunir les éléments pouvant vous faire bénéficier des dispositifs auxquels vous êtes éligibles. Enfin, il peut être demandé par courrier au service retraite des calculs fictifs et des renseignements sur les règles de cumul emploi retraite sur un projet défini.

Par ailleurs, dans le cadre du droit à l'information retraite, les assurés reçoivent tous les 5 ans un relevé individuel de situation ou une estimation indicative globale qui leur permet de se projeter sur leur nombre de trimestres et l'estimation des retraites (base et complémentaires) dans l'ensemble des régimes. Les télé services de notre site internet permettent aussi de faire diverses évaluations en autonomie.

Le départ à la retraite est un évènement de vie unique que la MSA et les partenaires prennent en considération par une offre de services partagée. La MSA Bourgogne se distingue en déclinant une politique de rendez-vous complémentaire afin de rendre ce parcours du combattant le plus aisé possible pour ses adhérents. Nous souhaitons cependant toujours améliorer notre offre de service et sans doute pourrons nous réfléchir, éventuellement sur vos propositions pour encore améliorer notre offre.

Dépt 89 : EL Bléneau / Charny / St Fargeau / St Sauveur en Puisaye / Toucy, intervention de M. Gilles Delalande, élu CGT
Lecture de la déclaration conjointe des délégués cantonaux CGT et des élus du personnel CGT MSA Bourgogne :
Les élus CGT ont souhaité alerter les délégués sur les conditions de travail du personnel, et par conséquent le service rendu à l'adhérent, qui se dégradent d'année en année suite aux REORGANISATIONS SUCCESSIVES (fusions et mutualisations). Nous, délégués et administrateurs CGT, soutenons et approuvons leurs revendications pour un régime de protection sociale de haut niveau, pour des valeurs de solidarité, pour le développement d'un service public de qualité, pour le maintien d'un VRAI guichet unique avec une réelle proximité humaine.
Le mécontentement s'exprime chez le personnel mais aussi chez les adhérents : fermeture progressive des lieux d'accueil, difficultés pour avoir un interlocuteur, retard dans les paiements d'indemnités journalières maladie, d'allocations familiales, erreurs dans les dossiers, etc. Tout cela

ne vient par des compétences des salariés, mais bien de l'organisation, ou plutôt de la désorganisation, devrait-on dire, des caisses.
LA MSA DOIT AVOIR LES MOYENS D'ASSURER SA MISSION DE SERVICE PUBLIC
Nous, délégués cantonaux et administrateurs CGT, demandons au Président d'intervenir auprès de la Caisse Centrale pour que cesse enfin la casse de notre Régime Agricole.

Réponse apportée par M. Dominique Bossong

Il prend acte de cette intervention.

Question d'un délégué relative à son dossier personnel

Réponse apportée M. Dominique Bossong

Il rencontrera ce délégué dès la fin de cette Assemblée Générale afin de lui apporter les informations attendues.

8 – Commission des Agricultrices de Saône-et-Loire

M. Bossong introduit la troupe de théâtre de la Commission des Agricultrices de Saône-et-Loire qui présente un extrait de sa pièce de théâtre « Talons aiguilles et bottes de foin », moments choisis de la vie professionnelle et quotidienne d'agricultrices d'horizons divers.

La prestation, très appréciée de l'auditoire, se termine sous des applaudissements nourris.

M. Bossong remercie chaleureusement les comédiennes.

9 – Intervention de Mme Nathalie Bonnot, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en Saône-et-Loire

M. Bossong présente Mme Nathalie Bonnot, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité en Saône-et-Loire qui présente le rôle des « femmes au cœur des exploitations agricoles et viticoles de Bourgogne ».

1 – Des héritières d'une longue invisibilité

1-1 – De la femme d'agriculteur à la femme agricultrice

- naissance des organisations syndicales dans les années 1920,
- 1957 : première commission féminine au sein de la FNSEA,
- 1975 : 63 fédérations départementales sur 89 comptent une commission féminine,
- 1976 : une femme devient présidente d'une fédération départementale,
- 1989 : au sein de la FNSEA, droit de vote de chacun des époux au sein des syndicats locaux, la commission nationale féminine devient la commission nationale des agricultrices.

1-3 – Lent cheminement vers l'acquisition des droits

- congé maternité,
- assurance veuvage des personnes non salariées des professions agricoles,
- statut social du conjoint collaborateur,

- régime de retraite complémentaire obligatoire,
- statut de co-exploitante,
- création des EARL,
- statut de conjoint collaborateur,
- GAEC entre époux.

2 – <u>Portrait type des agricultrices viticultrices en 2018</u>

- les agricultrices contribuent de manière déterminante à la vie rurale et au développement durable,
- promotrices d'activités complémentaires à l'intérieur et en dehors de l'exploitation qui dépassent le cadre de la production agricole et apportent une plus value aux activités dans les zones rurales et constituent des revenus non anecdotiques,
- diversification et multifonctionnalité : effets positifs sur le développement durable et nouveau dynamisme pour le monde agricole,
- rôle majeur des femmes dans la conservation des traditions culturelles dans les zones rurales et dans leur transmission,
- contribution décisive à la production agricole,
- comptabilité, gestion, production, famille, enfants, tâches domestiques et participation aux instances décisives.

3 – <u>Les inégalités perdurent</u>

3-1 – En général

- 30 minutes en moyenne pour se rendre à une maternité en milieu rural, contre 17 minutes en moyenne au niveau national,
- plus de 60 % des chômeurs de moins de 25 ans sont des femmes en milieu rural pour 50% niveau national,
- près de 40 % des femmes actives travaillent à temps partiel en milieu rural, soit 10 % de plus qu'au niveau national,
- 39 places d'accueil pour 100 enfants en milieu rural, contre 50 au niveau national,

3-2 – Dans la profession agricole

- en 2013, les femmes représentent 25 % des chefs d'exploitation,
- 39 % en 1990, les filles sont aujourd'hui 52 % dans l'enseignement agricole,
- parmi les nouveaux installés en 2010, 41 % de cheffes d'exploitation,
- en 2013, les femmes représentent 29,6 % des contributeurs au fonds de formation.

4 – <u>Les engagements du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour l'égalité femmes-hommes</u>

4-1 – Plus de mixité dans la représentation syndicale

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité gouvernementale, dans laquelle s'inscrit le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ainsi, le dispositif d'élection aux Chambres d'Agriculture a été modifié afin de permettre une plus grande mixité dans la représentation syndicale du monde agricole. Un décret du 29/06/2012 fixe l'obligation pour chaque liste de comporter un tiers de femmes, et ce dès l'élection de 2013. Un chiffre à rapprocher de la proportion de femmes dans l'agriculture : un quart des chefs d'exploitation sont des femmes. Les résultats nationaux de ces élections viennent tout juste d'être rendus publics. Les femmes sont désormais 1 100 à siéger sur un total de 4 051 élus, soit 27,15 %, ce qui représente une augmentation significative de la mixité au sein des Chambres d'Agriculture.

4-2 – Une feuille de route dans chaque ministère

Le Ministre Stéphane Le Foll a présenté une feuille de route pour le ministère en 2012, qui vise à faire de l'égalité femmes-hommes une réalité, à travers une vingtaine de mesures.

4-3 – Dans les exploitations agricoles

Il s'agit notamment d'encourager le recours au remplacement des agricultrices en congé maternité, encore trop peu utilisé, de favoriser l'installation de femmes en agriculture, d'encourager les projets portés par des femmes dans le cadre du deuxième pilier de la PAC, d'améliorer les droits sociaux en matière de retraite, etc.

4-4 – Dans l'enseignement agricole et la recherche

On compte aujourd'hui plus de 50 % de filles mais de grandes disparités existent encore selon les filières. Un réseau existe depuis 2002 pour promouvoir l'égalité filles-garçons. La feuille de route du ministère prévoit de continuer, dans les établissements, à lutter contre les stéréotypes, développer le regard critique des élèves, mais aussi des enseignants, diversifier l'orientation des jeunes, etc.

4-5 – Enfin, au sein du ministère, la feuille de route prévoit

- d'améliorer l'articulation vie professionnelle – vie privée,
- de lutter contre les obstacles au déroulement de carrière,
- d'augmenter le nombre de femmes dans les postes de responsabilité.

5 – <u>Comité Interministériel des Droits des Femmes et de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, feuille de route : bilan 2014, programme d'actions 2015</u>

5-1 – Permettre la réversion des points gratuits de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des Non Salariés Agricoles pour les conjoints de chefs d'exploitation décédés sans avoir liquidé leurs droits à pension

Attribuer l'extension de la réversion qui est proposée permettrait d'améliorer les revenus des personnes concernées, lesquelles sont très majoritairement des femmes. Cette mesure est mies en œuvre par l'article 34 de la Loi n° 2014-40 du 20/06/2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

5-2 – Permettre aux conjoints survivants (majoritairement des femmes) de bénéficier de points RCO acquis par l'assuré décédé dans le cadre du dispositif de droits combinés

Pour permettre aux conjoints survivants concernés de bénéficier d'un complément de revenus souhaitable.

5-3 – Favoriser le recours au remplacement des agricultrices en congé maternité

Expertiser, en lien avec la MSA, les modalités de prise en compte des spécificités des métiers agricoles pour les agricultrices en congé maternité.

5-4 – Mieux accompagner la création d'entreprises agricoles par des femmes

Dans le cadre de l'installation, proposer un meilleur accompagnement des créations d'entreprises agricoles au féminin. Etudier les modalités d'un partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes pour mieux promouvoir l'image des femmes chefs d'exploitation.

5-5 – Encourager le soutien aux projets portés par des femmes dans le cadre des programmes de développement rural

5-6 – Diversifier les choix d'orientation scolaire et professionnelle

Développer des actions avec les branches professionnelles peu féminisées afin d'élargir le choix d'orientation des filles, plus particulièrement dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'agroéquipement, secteurs pourvoyeurs d'emplois. Développer auprès des maîtres de stage et d'apprentissage une information sur le thème de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, en utilisant les supports d'information et de communication disponibles.

5-7 – Développer le regard critique des enseignants et de leurs élèves sur les stéréotypes véhiculés par les médias

Développer le regard critique des élèves sur les stéréotypes en s'appuyant notamment sur les actions menées par les professeurs d'éducation socioculturelle et les documentalistes.

5-8 – Engager chaque établissement dans une politique active en matière d'éducation à l'égalité, d'éducation à la sexualité, de lutte contre les violences sexistes à l'école et de l'égalité des filles et des garçons en matière d'orientation

Rendre obligatoire, dans chaque projet d'établissement, un chapitre relatif à la mise en place d'actions en matière d'égalité entre les filles et les garçons.
Participer à la promotion du label égalité des établissements scolaires agricoles.
Assurer une information de la communauté éducative et des élèves, des apprentis(es) et des stagiaires adultes sur les violences sexistes et sexuelles, y compris sur les violences spécifiques subies par les filles issues de l'immigration, telles que les mariages forcés et les mutilations sexuelles.

6 – Au Sénat, les travaux de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité

Le rapport analyse la situation des agricultrices dans sa globalité, à travers toutes les étapes de leur parcours professionnel : formation, installation, statut, protection sociale, santé, engagement dans les organisations professionnelles agricoles, accès aux responsabilités et retraite.
Il s'intéresse également aux difficultés spécifiques que pose l'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale à des femmes qui exercent un métier où la charge de travail est considérable et dont les contraintes d'organisation peuvent être aggravées par un accès parfois inégal aux services publics dans le monde rural.
Au terme de ce rapport, la délégation présente 40 recommandations pour faciliter l'installation des agricultrices, sécuriser leur parcours et favoriser l'articulation des temps personnel et professionnel, pour consolider leur statut et améliorer leur couverture sociale ainsi que leur retraite, pour mieux prendre en compte la féminisation de la profession agricole et pour susciter des vocations d'agricultrices chez les jeunes filles, valoriser la contribution des agricultrices à la profession et encourager leur accès aux responsabilités dans les instances agricoles.

7 – La mission égalité de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

L'Enseignement Agricole de Bourgogne Franche-Comté a signé le 18/04/2014 la Convention Régionale « pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif ».

La mise en œuvre de la convention est assurée par un comité de suivi composé d'un représentant de chaque signataire (10 en tout), et présidé par le Préfet de Région, avec pour objectifs :

- améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi,
- assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes,
- intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif.

La DRAAF s'engage au travers d'actions concrètes à respecter les différents points de la convention signée.

M. Bossong remercie Mme Nathalie Bonnot pour la richesse des informations apportées.

10 – Election

M. Bossong rappelle que les délégués titulaires du 1er collège du département 71 doivent élire un administrateur pour remplacer Mme Laure Deschamps, démissionnaire.

Il propose :
- que le bureau de vote soit présidé par M. Jean-Charles Blanchard,
- que M. Bernard Pacaud, Vice-Président de l'EL Palinges – Toulon sur Arroux soit assesseur de ce bureau de vote.

Il demande si des personnes s'opposent à ces désignations.

DECISION
Les délégués désignent M. Jean-Charles Blanchard, président du bureau de vote, M. Bernard Pacaud comme assesseur.

Il présente la candidature de Mme Noëlle Renaud, déléguée du canton de Bourbon Lancy.

Candidat à l'élection d'un administrateur du 1er collège – département de la Saône-et-Loire :
Noëlle Renaud – Canton de Bourbon Lancy

M. Bossong ouvre le scrutin et invite chaque délégué du 1er collège du département de la Saône-et-Loire à se diriger vers la salle de vote.

Il annonce que le repas sera servi à partir de 13 h 30 et invite les délégués, sitôt leur vote effectué, à rejoindre la salle de restauration.

Il conclut en précisant que le dépouillement se fera pendant le déjeuner. Les résultats seront proclamés en fin de repas.

PV en annexe 7

1er COLLEGE – Département 71

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT	
Nombre de délégués du 1er collège inscrits sur la liste d'émargement	142
Nombre de votants constatés par les émargements	a 44

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES		
1 - Enveloppes vides		1
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)		0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables		1
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc		0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir		0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b)	2
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(c)	42

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
RENAUD Noëlle	42	

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siége à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
RENAUD Noëlle	42

M. BOSSONG annonce que Mme Noëlle RENAUD est élue administrateur 1er collège du département 71 et félicite la nouvelle élue.

Il remercie l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 15 h.

.

Dominique Bossong
Président du Conseil d'Administration

Mme Armelle Rutkowski,
Directrice Générale, Secrétaire de séance

Assesseur 1er collège
M. Rémy Taccard
EL Chenove / Gevrey-Chambertin / Nuits St Georges (21)

Assesseur 2ème collège
M. Robert Merlin
EL Decize / Dornes/ La Machine /
Imphy / St Bénin d'Azy / St Pierre le Moutier (58)

Assesseur 3ème collège
Mme Françoise Mangin
EL Pierre de Bresse / St Germain du Bois (71)

Liste des annexes :

1. Diaporama – remerciements aux partenaires présents ou représentés
2. Diaporama – rapport d'activité de la Directrice Générale
3. Diaporama – rapport ASS
4. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
5. Diaporama – rapport VI
6. Diaporama – rapport moral du Président
7. PV de dépouillement élection administrateur 71